

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale  
Service des communes

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 DECEMBRE 2018  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL**

**OBJET : Entente pour la Forêt Méditerranéenne - Travaux de mise en sécurité et de mise aux normes du siège (bâtiment Arrighi) - Aide exceptionnelle à l'investissement 2018.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

La construction du bâtiment Arrighi, qui abrite le siège de l'établissement public « Entente pour la Forêt Méditerranéenne » et son centre d'essais et de recherche date de 1991. L'architecture de l'époque mettait en avant une forme contemporaine de l'édifice avec un toit terrasse d'une superficie d'environ 800m<sup>2</sup>.

Ces dernières années, de multiples infiltrations d'eau ont été constatées, dues au vieillissement des matériaux. Il est donc envisagé de procéder à la réfection totale de l'étanchéité du toit terrasse.

Afin d'optimiser les performances de l'isolation thermique et phonique du bâtiment, les simples vitrages seront remplacés par des matériaux adaptés.

Par ailleurs, la configuration naturelle du site de Valabre sur lequel est situé le château de la marquise de Gueydan qui abrite l'école d'application de sécurité civile a nécessité la construction de murs de soutènements. Suite à un éboulement en 2013, des mesures conservatoires de sécurité ont été prises permettant d'éloigner le cheminement des personnels. De nouvelles fissures étant apparues depuis, signe d'une fragilisation accrue, il devient aujourd'hui urgent de procéder aux travaux de mise en sécurité de cet espace.

Le montant global de cette opération s'élève à 145 479 € HT. L'établissement a sollicité l'aide financière de la Région PACA pour ce projet à hauteur de 22 693 € L'aide départementale pourrait s'élever à 87 287 €

Telles sont les raisons qui m'incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL

